

Rapport
Au Conseil communal de Bullet
De la Commission de Recours et Divers
Chargée de l'étude du préavis 04-2016-2021
Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider, pour
la durée de la législature 2016-2021

Madame la Présidente Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de Recours et Divers s'est réunie le mardi 20 sept 2016 à la Salle Bonnet, pour étudier le préavis n°04-2016-2021 afin d'octroyer à la municipalité le droit de plaider sur toute la durée de la législature.

Monsieur le Municipal Daniel Oguey était présent pour répondre à nos questions et nous l'en remercions.

Comme de coutume en début de chaque législature, la Municipalité demande une autorisation de plaider ce qui signifie que celle-ci pourrait en cas de besoin saisir la Justice ou les compétences d'un Avocat pour attaquer ou se défendre contre une quelconque personne ou association en cas de litige avec la Commune.

L'autorisation demandée au Conseil pour plaider doit être à notre avis accordée à la Municipalité comme demandée car celle-ci permet de maintenir la discrétion sur de telles affaires, ce qui peut être un avantage.

En effet si nous n'accordons pas cette autorisation, la Municipalité doit lors de chaque cas venir devant le Conseil demander une autorisation et ceci étant public porterait préjudice à la discrétion nécessaire en de telles actions.

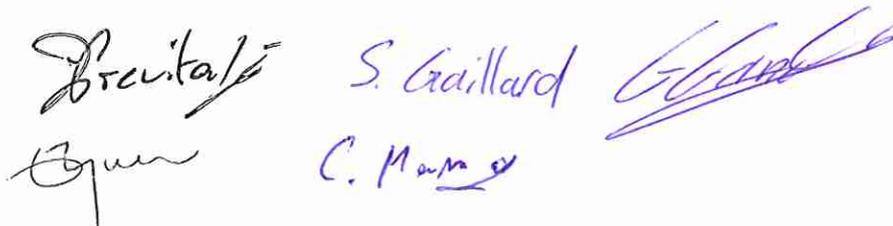
Il est à remarquer que la Municipalité a toujours utilisé cette autorisation avec extrême prudence et qu'elle peut le faire dans les limites financières qui lui sont octroyées par le préavis 03-2016-2021 que nous avons traité précédemment.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir de prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Bullet,

Vu le préavis n°04-2016-2021
Entendu le rapport de la Commission de Recours et Divers
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Décide d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider
Pour la législature 2016-2021.

Les Membres : Estelle Guex Sylvain Gaillard Gilles Gander Claude Mermod
Rapporteur : Daniel Previtali


Previtali S. Gaillard
Guex C. Mermod